



Commission des dynamiques territoriales

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Proposition de convention annuelle d'objectifs 2016 à conclure avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace

Rapport n° CP/2016/383

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

La politique agricole du Département du Bas-Rhin, menée de longue date avec la Chambre d'Agriculture, vise à promouvoir une agriculture bas-rhinoise compétitive, durable, génératrice d'emplois et de richesses. Le projet contrat d'objectifs 2016 a été élaboré en se conformant à ces objectifs partagés avec la profession agricole.

La politique agricole du Département du Bas-Rhin, se déploie en partenariat avec la Chambre d'Agriculture depuis 1985 et vise à promouvoir une agriculture bas-rhinoise compétitive et durable.

Le partenariat entre les deux institutions s'est renforcé ces dernières années autour d'un certain nombre d'actions prioritaires dans les domaines de l'agriculture périurbaine, la connaissance et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols générateurs de coulées de boues, la biodiversité, l'agronomie, l'agriculture biologique et les filières locales.

La mise en œuvre de la loi NOTRe à laquelle se rajoute la situation financière globalement très tendue des collectivités, a amené le Département à se rapprocher de la Chambre d'Agriculture pour redéfinir le partenariat.

Le programme d'actions historique (17 actions réparties en 4 domaines du développement économique, des territoires, de l'environnement et de la promotion) ne pouvait pas être reconduit. Il a donc fallu viser la même efficacité avec une forte diminution des moyens financiers (1 089 000€ en 2015 contre 650 000€ en 2016).

Il est ainsi proposé de recentrer l'intervention du Département sur les actions les plus prioritaires dans les domaines de la dynamique des territoires ruraux, de l'emploi, du développement économique et de la cohésion sociale.

Les axes d'intervention proposés s'articulent autour de 11 actions en 2016, explicitement décrites dans le projet de contrat d'objectifs présenté en annexe, avec mention du plan de financement détaillé pour chaque action.

La mise en œuvre de ce nouveau contrat mobilisera 28,1 ETP, pour un coût global de 2,2 M€. Il aura pour vocation de continuer à promouvoir et accompagner au mieux les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs bas-rhinois à gagner en compétitivité et développer leurs performances économiques, environnementales et sociétales.

Le programme est constitué de 2 axes :

Appui à l'économie, l'emploi et cohésion sociale, doté de 302 200 €

- Installer des jeunes agriculteurs et faciliter la création d'entreprises
- Faciliter l'accès à l'emploi dans les territoires ruraux
- Accompagner les entreprises en difficulté
- Diversification des exploitations et maintien d'une agriculture de taille familiale
- Développer l'agriculture biologique

- Développer l'approvisionnement local

Soutien à la dynamique des territoires ruraux, doté de 347 800 €

- Préserver le foncier agricole
- Développer des partenariats avec les collectivités
- Préserver la qualité de l'eau et de l'air, préserver les sols et lutter contre l'érosion
- Préserver la biodiversité
- Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture

La Commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable le 7 juillet 2016.

En cas d'accord de la Commission Permanente pour l'année 2016, un crédit de 650 000€ sera prélevé sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15107	65-65737-928	544 000,00 €	544 000,00 €	544 000,00 €
15181	011-617-731	106 000,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le projet de contrat d'objectifs et de convention financière à conclure avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour l'année 2016. Elle autorise son président à signer ce contrat d'objectif ainsi que la convention financière établie conformément au modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

Frédéric BIERRY